

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 31 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Annick ALIX FAUDEMER, Mme Sylvie ASSELIN, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESELEY, M. Gilles MALICOT, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Laëtitia VIVIER

**Excusés** : Mme Esther BEUVE, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Pierrick DELACOTTE, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD.

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie GAUTIER

**Date de convocation** : 23 octobre 2023

**Date d'affichage** : 26 octobre 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Votants : 21

**Délib. n°2023-086 : Vélorail - approbation de la convention de transfert de gestion de la voie ferrée**

SNCF Réseaux a sollicité les communes traversées par le circuit du Vélorail (Condé-sur-Vire, Ste-Suzanne-sur-Vire, Bourgvallées) pour transférer la gestion de la ligne en vue d'une exploitation touristique par l'association du Vélorail.

Historiquement, une convention avait été signée entre la SNCF et le syndicat du Val de Vire pour l'utilisation de la voie ferrée. Elle est arrivée à échéance en 2014. Depuis, aucune convention n'a été conclue de nouveau.

La convention proposée par SNCF Réseaux porte sur le transfert de la gestion de la ligne et de ses dépendances. Ce transfert inclut la maintenance des ouvrages d'art (au nombre de 3 : viaduc de Ste-Suzanne, viaduc d'Aubigny et un autre pont sur Condé). La durée de la convention est proposée jusqu'au 31/12/2024.

Durant cette période contractuelle, SNCF Réseaux aura pour mission de dresser un état des lieux des ouvrages d'art, qui sera valable pour 6 ans (soit jusqu'en 2029). Si l'étude conclut à des travaux de réhabilitation très élevés, il sera tout à fait possible pour les communes signataires de ne pas prolonger la convention au-delà du 31/12/2024. Mais, dans ce cas, en l'absence de convention d'exploitation, l'activité Vélorail ne pourra se poursuivre (interdiction de circulation).

**Frais d'études (une seule fois)**

- Frais de rédaction de la convention : 1 000 €
- Coût de l'état des lieux : 2 000 €

3 000 €

Coût de fonctionnement :

- Redevance d'utilisation : 1 200 €
- Impôt foncier : 484 €
- Assurance : Vélorail
- Débroussaillage : Vélorail
- Entretien de la voie : Vélorail

1 684 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID : 050-200063592-20231031-DELIB2023\_86-DE

S<sup>2</sup>LO

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- Approuver la conclusion de la convention de transfert avec SNCF Réseaux concernant le tronçon de la ligne exploitée par l'association du Vélorail ;
- Prendre en charge les frais d'études et le coût de fonctionnement annuel découlant de la convention ;
- Solliciter une aide financière des deux communes partenaires (Ste-Suzanne-sur-Vire et Bourgvallées) dont le montant restera à définir ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer la convention et tous documents y afférents.

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Sylvie ASSELIN et Alain LENESLEY, qui ont un intérêt dans l'affaire, ne prennent pas part au vote conformément à l'article L.2131-11 du CGCT

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,  
Laurent PIEN**

